

ORAC DecoFiller | FL300

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Orac nv/sa
Biekorfstraat 32
8400 Ostend, Belgium
T +32 (0)59 80 32 52
info@oracdecor.com
www.oracdecor.com

PI504 - v.05/2024

MADE IN EU



FL300
310ml
> min. 30m

1. CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 (REACH) MODIFIÉ PAR LE RÈGLEMENT (UE) 2020/878

1.1 Identificateur de produit:

Forme du produit : Mélange
Nom commercial: Orac Decofiller - FL300
Numéro de référence : 45853

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes
Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle, Utilisation par les consommateurs
Utilisation de la substance/mélange : Adhésifs, produits d'étanchéité
1.2.2. Utilisations déconseillées
Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Identification de la société/entreprise

ORAC sa, Biekorfstraat 32, 8400 Ostende, Belgique
T +32 (0)59 80 32 52 - F +32 (0)59 80 28 10
info@oracdecor.com - www.oracdecor.com

1.4. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

ORAC sa, Biekorfstraat 32, 8400 Ostende, Belgique
T +32 (0)59 80 32 52 - F +32 (0)59 80 28 10
info@oracdecor.com - www.oracdecor.com

1.5. Numéro d'appel d'urgence

+32 (0)14 58 45 45 (BIG)
France - Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal
200 rue du Faubourg Saint-Denis, 75475 Paris Cedex 10
+33 1 40 05 48 48

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.1 Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Non classé

2.1.2 Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

A notre connaissance, ce produit ne présente pas de risque particulier, sous réserve de respecter les règles générales d'hygiène industrielle.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Phrases EUH : EUH208 - Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one, masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1). Peut produire une réaction allergique. EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3. Autres dangers

Le produit ne répond pas aux critères de classification PBT et vPvB

Composant:

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (2634-33-5)
- Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

- Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) (55965-84-9)

- Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

- Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom:

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Identificateur de produit:

(N° CAS) 2634-33-5

(N° CE) 220-120-9

(N° Index) 613-088-00-6

(N° REACH) 01-2120761540-60

%:

< 0.05

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]:

Acute Tox. 4 (par voie orale), H302

Skin Irrit. 2, H315

Eye Dam. 1, H318

Skin Sens. 1, H317

Aquatic Acute 1, H400

Aquatic Chronic 2, H411

Limites de concentration spécifiques:

(0,05 ≤C < 100) Skin Sens. 1, H317

Nom:

masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)

Identificateur de produit:

(N° CAS) 55965-84-9

(N° Index) 613-167-00-5

(N° REACH) 01-2120764691-48

%

<0.0015

Classification according to Regulation (EC) No. 1272/2008 [CLP]

Acute Tox. 2 (par inhalation), H330

Acute Tox. 2 (par voie cutanée), H310

Acute Tox. 3 (par voie orale), H301

Skin Corr. 1C, H314

Eye Dam. 1, H318

Skin Sens. 1A, H317

Aquatic Acute 1, H400 (M=100)

Aquatic Chronic 1, H410 (M=100)

Specific concentration limits:

(0,0015 ≤C ≤ 100) Skin Sens. 1A, H317

(0,06 ≤C < 0,6) Skin Irrit. 2, H315

(0,06 ≤C < 0,6) Eye Irrit. 2, H319

(0,6 ≤C ≤ 100) Eye Dam. 1, H318

(0,6 ≤C ≤ 100) Skin Corr. 1C, H314

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins général: En cas de malaise consulter un médecin.

- Premiers soins après inhalation: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Troubles respiratoires: consulter un médecin/service médical.

- Premiers soins après contact avec la peau: Laver la peau avec beaucoup d'eau.

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

- Premiers soins après contact oculaire: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

- Premiers soins après ingestion: Rincer la bouche à l'eau. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

Agents d'extinction non appropriés: Aucun connu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie:

Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence: Ventiliter la zone de déversement.

6.1.2. Pour les secouristes

Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

6.3.1 Procédés de nettoyage:

Quantités importantes: mettre les substances solides dans des récipients qui ferment. Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau. Nettoyer le matériel et les vêtements après le travail.

6.3.2 Autres informations:

Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Dangers supplémentaires lors du traitement:

Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur.

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Porter un équipement de protection individuel.

- Mesures d'hygiène:

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Conditions de stockage:

Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver à température ambiante. Protéger contre le gel.

- Produits incompatibles: Sources de chaleur.

- Durée de stockage maximale: 1 année

- Matériaux d'emballage: Matière synthétique.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

8.2.2. Équipements de protection individuelle

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

Protection oculaire:

Lunettes bien ajustables

8.2.2.2. Protection de la peau

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des mains:

Gants de protection

8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

État physique:	Liquide.
Couleur:	Variable.
Apparence:	Pâteux.
Odeur:	Caractéristique.
Seuil olfactif:	Pas disponible
Point de fusion:	Non applicable
Point de congélation:	Pas disponible
Point d'ébullition:	Pas disponible
Inflammabilité:	Non applicable
Limites d'explosivité:	Pas disponible
Limite inférieure d'explosivité (LIE):	Pas disponible
Limite supérieure d'explosivité (LSE):	Pas disponible
Point d'éclair:	Pas disponible
Température d'auto-inflammation:	Pas disponible
Température de décomposition:	Pas disponible
pH:	Pas disponible
Viscosité, cinématique:	Pas disponible
Solubilité:	Pas disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow):	Pas disponible
Pression de vapeur:	Pas disponible
Pression de vapeur à 50 °C:	Pas disponible
Masse volumique:	0,535 g/l
Densité relative:	Pas disponible

Densité relative de vapeur à 20 °C:	Pas disponible
Taille d'une particule:	Non applicable
Distribution granulométrique:	Non applicable
Forme de particule:	Non applicable
Ratio d'aspect d'une particule:	Non applicable
État d'agrégation des particules:	Non applicable
État d'agglomération des particules:	Non applicable
Surface spécifique d'une particule:	Non applicable
Empoussiérage des particules:	Non applicable

9.2 Autres informations:

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Teneur en COV : 0 %

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir rubrique 7).

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. INFORMATIONS SUR LES CLASSES DE DANGER TELLES QUE DÉFINIES DANS LE RÈGLEMENT (CE) N° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale): Non classé

Toxicité aiguë (cutanée): Non classé

Toxicité aiguë (Inhalation): Non classé

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (2634-33-5)

- DL50 orale rat:

490 mg/kg de poids corporel (Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 401, Rat, Masculin / féminin, Valeur expérimentale, Oral, 14 jour(s))

- DL50 cutanée rat:

> 2000 mg/kg de poids corporel (OCDE 402 : Toxicité cutanée aiguë, 24 h, Rat, Masculin / féminin, Valeur expérimentale, Dermique, 14 jour(s))

masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) (55965-84-9)

- DL50 orale rat:

66 mg/kg de poids corporel (OCDE 401 : Toxicité orale aiguë, Rat, Masculin / féminin, Valeur expérimentale, Calculé à partir de la substance active, Oral, 14 jour(s))

- DL50 cutanée rat:

> 141 mg/kg de poids corporel (OCDE 402 : Toxicité cutanée aiguë, 24 h, Rat, Masculin / féminin, Valeur expérimentale, Dermique, 14 jour(s))

- CL50 Inhalation - Rat:

0,17 mg/l air (OCDE 403, 4 h, Rat, Masculin / féminin, Valeur expérimentale, Calculé à partir de la substance active, Inhalation (aérosol), 14 jour(s))

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Non classé

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Non classé

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:	Non classé
Mutagenicité sur les cellules germinales:	Non classé
Cancérogénicité:	Non classé
Toxicité pour la reproduction:	Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique):	Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée):	Non classé
Danger par aspiration:	Non classé

11.2. INFORMATIONS SUR LES AUTRES DANGERS

Pas d'informations complémentaires disponibles

12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

- Ecologie - général:

Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

- Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë):

Non classé

- Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique):

Non classé

- Non rapidement dégradable

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (2634-33-5)

- CL50 - Poisson [1]:

2,18 mg/l (OCDE 203 : Poisson, essai de toxicité aiguë, 96 h, Oncorhynchus mykiss, Système statique, Valeur expérimentale, Létal)

- CE50 - Crustacés [1]:

2,91 mg/l (OCDE 202 : Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate, 48 h, Daphnia magna, Système statique, Valeur expérimentale, Létal)

- CE50 72h - Algues [1]:

0,15 mg/l (OCDE 201 : Algues, essai d'inhibition de la croissance,

Pseudokirchneriella subcapitata, Valeur expérimentale, Taux de croissance)

masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) (55965-84-9)

- CE50 - Crustacés [1]:

0,007 mg/l (48 h, Acartia tonsa, Eau salée, Valeur expérimentale, GLP)

12.2 Persistance et dégradabilité

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (2634-33-5)

Persistance et dégradabilité: Non biodégradable.

masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) (55965-84-9)

Persistance et dégradabilité: Difficilement biodégradable dans l'eau.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (2634-33-5)

- BCF - Poisson [1]:

6,62 (BCFBFAF v3.01, 56 jour(s), Cyprinus carpio, Valeur calculée, Poids frais)

- Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow):

1,3 (Valeur expérimentale)

- Potentiel de bioaccumulation:

Faible potentiel de bioaccumulation (Log Kow < 4)

masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) (55965-84-9)

- BCF - Poisson [1]:

41 – 54 (OCDE 305, 28 jour(s), Lepomis macrochirus, Système à courant, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, Poids frais)

- Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow):

0,75 (Valeur expérimentale, OCDE 107 : Coefficient de partage (n-octanol/eau) : méthode par agitation en flacon, 24 °C)

- Potentiel de bioaccumulation: Faible potentiel de bioaccumulation (FCB < 500)

12.4. Mobilité dans le sol

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (2634-33-5)

- Tension superficielle:

72,6 mN/m (20 °C, 0.1 %, Méthode A.5 de l'UE)

- Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc):

0,97 (log Koc, OCDE 121 : Estimation du coefficient d'adsorption (Koc) sur le sol et les boues d'épuration par chromatographie en phase liquide à haute performance (CLHP), Valeur expérimentale, GLP)

- Ecologie - sol

Très mobile dans le sol.

masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) (55965-84-9)

- Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc):

0,81 – 1 (log Koc, Valeur calculée)

- Ecologie - sol:

Très mobile dans le sol.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

12.5.1 Orac Decofiller - FL300

Le produit ne répond pas aux critères de classification PBT et vPvB

12.5.2 Composant

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (2634-33-5)

- Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

- Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) (55965-84-9)

- Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

- Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.7. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

- Législation régionale (déchets):

Déchets non dangereux.

- Méthodes de traitement des déchets:

Éliminer le contenu/réceptacle conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

- Recommandations pour l'élimination des eaux usées:

Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement.

- Ecologie - déchets:

Éviter le rejet dans l'environnement.

- Code catalogue européen des déchets (CED) : 08 04 10 - déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09, 15 01 02 - emballages en matières plastiques

14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR - IMDG - IATA - ADN - RID: Non réglementé

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR - IMDG - IATA - ADN - RID: Non réglementé

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR - IMDG - IATA - ADN - RID: Non réglementé

14.4. Groupe d'emballage

ADR - IMDG - IATA - ADN - RID: Non réglementé

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR - IMDG - IATA - ADN - RID: Non réglementé

Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre:	Non réglementé
Transport maritime:	Non réglementé
Transport aérien:	Non réglementé
Transport par voie fluviale:	Non réglementé
Transport ferroviaire:	Non réglementé

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

- Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH
- Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH
- Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH
- Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.
- Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

Teneur en COV: 0%

15.1.2. 15.1.2. Directives nationales

France

Maladies professionnelles:

- RG 65: Lésions eczématiformes de mécanisme allergique
- RG 66: Rhinites et asthmes professionnels

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

16: OTHER INFORMATION

16.1. Autres informations

Indications de changement:

Élément modifié: conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Rubrique 2.2 Modifié

16.2. Abréviations et acronymes:

ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ETA	Estimation de la toxicité aiguë
VLB	Valeur limite biologique
N° CAS	Numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service
CLP	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008
DMEL	Dose dérivée avec effet minimum
DNEL	Dose dérivée sans effet
CE50	Concentration médiane effective
N° CE.	Numéro de la Communauté européenne
EN	Norme européenne
IATA	Association internationale du transport aérien
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
LOAEL	Dose minimale avec effet nocif observé
NOAEC	Concentration sans effet nocif observé
NOAEL	Dose sans effet nocif observé

NOEC	Concentration sans effet observé
VLE	Limite d'exposition professionnelle
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration(s) prédite(s) sans effet
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006
RID	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer
FDS	Fiche de Données de Sécurité
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable
WGK	Classe de pollution des eaux

Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 2 (par inhalation)	Toxicité aiguë (par Inhalation), catégorie 2
Acute Tox. 2 (par voie cutanée)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 2
Acute Tox. 3 (par voie orale)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 3
Acute Tox. 4 (par voie orale)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique Danger aigu, catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique Danger chronique, catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique Danger chronique, catégorie 2
EUH208	Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one, masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1). Peut produire une réaction allergique.
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
H301	Toxique en cas d'ingestion
H302	Nocif en cas d'ingestion
H310	Mortel par contact cutané
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H318	Provoque de graves lésions des yeux
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H330	Mortel par inhalation
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
Skin Corr. 1C	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1, sous-catégorie 1C
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
Skin Sens. 1A	Sensibilisation cutanée, catégorie 1A

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.